

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officiel des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 124-25
Le 29 septembre 2025

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Maple Leaf Foods Inc. (MFI)
Scission d'actions

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Maple Leaf Foods Inc. (« Maple Leaf » ou la « société ») (TSX:MFI) achèvera la scission de ses activités porcines en une nouvelle société publique qui s'appellera Canada Packers Inc. (« Canada Packers »).

Dans le cadre de cette cession, les actionnaires de Maple Leaf Foods Inc. recevront 0,20 actions ordinaires de Canada Packers Inc. pour chaque action de Maple Leaf.

La négociation des actions avec effets payables commencera à l'ouverture de la séance le 30 septembre 2025.

La négociation avec effets payables prendra fin à la fermeture des bureaux le 1 octobre 2025.

La date ex-distribution est le 2 octobre 2025.

Maple Leaf Foods Inc. anticipe que Canada Packers Inc. commencera à se négocier à la TSX sous le symbole « CPKR » le 30 septembre 2025 sur une base « avant émission ».

Dividende spécial - Détails du rajustement:

- **Date d'entrée en vigueur:** **2 octobre 2025**
- **Date d'enregistrement:** **30 septembre 2025**
- **Date de paiement:** **1 octobre 2025**

CDCC - Détails du rajustement - Options:

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions Maple Leaf Foods Inc. seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 2 octobre 2025
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** MFI deviendra MFI1
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR MFI1 CONTRAT:** 100 actions ordinaires de Maple Leaf Foods Inc. (MFI) et 20 actions ordinaires de Canada Packers Inc. (CPKR)
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 75 000 contrats.
- **CUSIP :** 564905 99 0 (MFI)
135180 10 7 (CPKR)

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement - Options:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le changement et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système négociation de SOLA par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 2 octobre 2025, les séries existantes de la classe d'options MFI seront transférées à la classe d'options MFI1 qui constitue le nouveau livrable

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
MFI	MFI1

Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Patrick Desjardins
Directeur - Opérations de Marchés Dérivés